

Règlements du concours

Souvenirs de cueillette

Le concours est tenu par le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) et les entreprises du regroupement Souvenirs de cueillette participantes.

Le concours se déroule du mois de juin au mois de décembre 2026.

Admissibilité :

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, à l'exception des employés du CIBLE, les propriétaires et employés des entreprises de regroupement Souvenirs de cueillette participantes. Aucun achat requis.

Ce concours n'est aucunement commandité, appuyé ou administré par Facebook et Instagram ni associé à celles-ci. Chaque participant(e) à ce concours dégage entièrement Facebook et Instagram de toute responsabilité. Toute question, remarque ou plainte concernant ce concours doit être adressée aux organisateurs, et non à Facebook ou Instagram.

Comment participer :

Sur Facebook et Instagram:

Suivez la page Facebook et Instagram de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est et surveillez les annonces des concours qui seront publiées de façon aléatoire de juin à décembre 2026. Le participant devra remplir le formulaire du concours sur le site internet de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est et répondre à la question.

Prix :

À gagner :

Des bons promotionnels de 20\$ chacun échangeables chez le producteur participant.

Les conditions suivantes s'appliquent aux prix :

- Les bons promotionnels sont échangeables uniquement chez les entreprises du regroupement Souvenirs de cueillette participantes à la campagne promotionnelle pour la saison 2026. (Appeler avant de se présenter.)
- Les bons promotionnels sont échangeables contre des fruits ou arbres de Noël en autocueillette ou produits de la ferme durant la saison.
- Aucun remboursement en argent ne sera accepté.
- Tous les frais excédant la valeur du prix seront à la charge du détenteur du bon promotionnel.
- À son arrivée à l'entreprise, le détenteur doit remettre au propriétaire l'original de son bon promotionnel. Dans le cas où le détenteur n'a pas en sa possession l'original, le propriétaire peut refuser d'honorer le prix. Sous aucune considération, une copie ou toute forme de reproduction ne sera pas acceptée.
- Les coordonnées complètes de l'entreprise apparaissent sur le site internet de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est: <https://createursdesaveurs.com/quoi-faire/autocueillette-souvenirs-de-cueillette/>

Tirages :

Les tirages seront réalisés au hasard par l'équipe du CIBLE, parmi les participants des concours sur Facebook et Instagram.

Les tirages se font à l'aide d'un logiciel conçu spécifiquement pour permettre le tirage électronique. Les chances que le bulletin de participation d'un participant soit sélectionné au hasard dépendent du nombre de participations enregistré et reçu conformément au paragraphe ci-dessus.

Réclamation des prix :

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :

- Rejoindre les organisateurs du concours 72 heures suivant la sélection au hasard.
- Fournir son adresse postale (adresse valide) afin de pouvoir recevoir son ou ses bons promotionnels remportés, car ces derniers seront acheminés par la poste.
- Advenant que la personne gagnante ne reçoive jamais son ou ses bon promotionnels par la poste, le CIBLE ne sera pas tenu responsable.
- Respecter les conditions d'admissibilité du concours.
- Prendre entente avec les employés du CIBLE pour récupérer son prix, et ce dans un délai raisonnable.
- Autoriser les organisateurs du concours et les entreprises du regroupement Souvenirs de cueillette participantes à publier les noms des personnes gagnantes, en plus de prendre des photos, à les utiliser sans limites et à les publier dans divers médias, et ce sans aucune forme de rémunération.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Le CIBLE et les entreprises du regroupement Souvenirs de cueillette participantes se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie.

En participant ou tentent de participer au présent concours, toute personne dégage de toutes responsabilités les organisateurs du concours et leurs partenaires de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participations au concours.